



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
11 août 2026
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement
Dix-septième session
Genève, 22 et 23 octobre 2026

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base.
4. Parer à la volatilité des prix des produits de base.
5. Adoption du rapport de la session.



II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Les experts sont invités à élire un(e) Président(e) et un(e) Vice-Président(e) – Rapporteur/Rapporteuse.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la dix-septième session de la Réunion d'experts pluriannuelle figure à la section I ci-dessus et a été établi en fonction du thème que le Conseil du commerce et du développement avait approuvé pour la session à l'issue d'une procédure d'approbation tacite, le 7 avril 2026. La session se tiendra les jeudi 22 et vendredi 23 octobre 2026. Un programme provisoire figure en annexe du présent document. Un programme plus détaillé sera distribué au plus tard une semaine avant le début de la session.

Document(s) :

TD/B/C.I/MEM.2/67

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base

3. En vertu du paragraphe 208 de l'Accord d'Accra, le Conseil du commerce et du développement a été chargé d'instituer une réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base. Ce mandat a été réaffirmé au paragraphe 17 du Mandat de Doha, au paragraphe 100 s) du Maafikiano de Nairobi et aux paragraphes 123 et 127 du Pacte de Bridgetown.
4. La Réunion d'experts pluriannuelle a pour objet d'examiner les tendances récentes, les faits nouveaux, les difficultés et les perspectives sur les marchés de produits de base, en accordant l'attention voulue aux secteurs qui intéressent les pays en développement tributaires de ces produits. Les travaux, qui comprendront des exposés présentés par des experts nationaux, des experts d'organisations internationales et d'organismes internationaux de produit, et des représentants du secteur privé et de la société civile, serviront à informer les États membres de la CNUCED de l'évolution récente des principaux secteurs et marchés de produits de base agricoles et miniers, dans une optique de développement.

Point 4

Parer à la volatilité des prix des produits de base

5. Les États membres ont décidé que la dix-septième session de la Réunion d'experts pluriannuelle porterait sur la volatilité des prix des produits de base et sur ses conséquences pour le commerce et le développement.
6. Afin de faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note intitulée « Parer à la volatilité des prix des produits de base ». Dans cette note, il analyse les facteurs de volatilité sur les marchés des produits de base agricoles, miniers et énergétiques et s'intéresse aux récents chocs des prix. Il examine en outre les conséquences économiques et sociales de la volatilité des prix ainsi que ses effets sur le développement dans les pays en développement tributaires des produits agricoles et miniers. Il en déduit que quatre objectifs doivent être poursuivis, à savoir préserver la stabilité macroéconomique ; assurer la sécurité énergétique et alimentaire et protéger les moyens de subsistance ; réduire la vulnérabilité structurelle à long terme ; renforcer la résilience grâce au commerce international et à la

coopération internationale. Il s'arrête sur différents instruments et mesures que les pays concernés ont adoptés pour atteindre ces objectifs, parmi lesquels figurent des instruments de gestion des risques, des mécanismes de stabilisation, des stratégies de diversification, des mesures de renforcement des capacités productives et des mesures liées au commerce.

Document(s) :

TD/B/C.I/MEM.2/68

Parer à la volatilité des prix des produits de base

Point 5

Adoption du rapport de la session

7. Le rapport de la dix-septième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les experts voudront sans doute autoriser le/la Vice-Président(e) – Rapporteur/Rapporteuse à établir, sous l'autorité du/de la Président(e), la version finale du rapport après la clôture de la session.

Contribution des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à présenter des communications succinctes (de 10 pages maximum), à titre de contribution aux travaux de la session.

Ces communications devront être soumises au secrétariat de la CNUCED avant la session et seront distribuées aux autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Elles doivent être adressées au Service des produits de base, Division du commerce international et des produits de base, CNUCED, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 ; courriel : commodities@unctad.org.

Pour plus d'informations, veuillez contacter

M^{me} Luz María de la Mora

Directrice de la Division du commerce international et des produits de base

CNUCED

Palais des Nations

CH-1211 Genève 10

Tél. : +41 22 917 6286

Courriel : commodities@unctad.org

Annexe

Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, dix-septième session : programme provisoire

	<i>Jeudi 22 octobre</i>	<i>Vendredi 23 octobre</i>
10 heures-13 heures	Séance plénière d'ouverture Point 1. Élection du Bureau Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux Déclarations liminaires Déclarations des États membres Point 3. Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base • Produits de base agricoles	Point 3 (<i>suite</i>). Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base • Produits de base miniers
15 heures-17 h 45	Point 4. Parer à la volatilité des prix des produits de base • Produits de base agricoles	Point 4 (<i>suite</i>). Parer à la volatilité des prix des produits de base • Produits de base miniers
17 h 45-18 heures	Résumé des débats	Point 5. Adoption du rapport de la session. Déclarations de clôture